



MOTION ADOPTÉE LORS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASMA DE LA MARNE REUNI LE JEUDI 12 JUIN 2025

Le Conseil d'Administration de l'ASMA de la Marne en date du 12 juin 2025 constate que l'ASMA nationale connaît une crise historique à l'occasion de son quarantième anniversaire. Cette crise émane principalement de l'absence de revalorisation de la subvention versée par le ministère chargé de l'agriculture depuis plus de 15 ans. A cela s'ajoutent l'augmentation du coût de la vie et la demande croissante des bénéficiaires qui, face aux crises successives, comptent toujours plus sur l'action sociale pour accéder à la culture, aux loisirs et aux sports.

Les demandes répétées des représentants du personnel dans les instances nationales n'ont pas été suivies d'effet. Cela se traduit par un nombre de refus en très forte hausse et une baisse importante de l'intervention en ce qui concerne l'ASMA nationale.

Le Conseil d'administration de l'ASMA de la Marne exprime de grandes inquiétudes quant au devenir de l'action sociale portée par l'ASMA Nationale et par les associations départementales qui lui sont affiliées. Pour rappel, l'ensemble des subventions versées aux associations départementales représente 50 % de la subvention perçue par l'ASMA nationale.

A l'instar du Conseil d'administration de l'ASMA nationale, le Conseil d'administration de l'ASMA de la Marne demande une augmentation de la subvention d'au moins 20 % pour espérer maintenir les activités au sein des associations. Ces actions contribuent à créer du lien social pour tous les bénéficiaires et même, pour certains d'entre eux, à pratiquer des activités dont ils seraient autrement exclus.

Châlons-en-Champagne, le 12 juin 2025

Le président de l'ASMA de la Marne

Aurélien POULOT